

ment le suffrage des bourgeois qui ont droit de voter. Les sollicitations, les promesses, souvent des moyens proscrits par la loi, tout est employé pour obtenir la préférence sur des concurrens redoutables qui marchent dans les mêmes voies. Les uns et les autres sont appuyés, sont traversés par des hommes puissans qui veulent se donner de l'influence dans les affaires; les uns et les autres sont appuyés, sont traversés par le ministère, qui cherche à multiplier ses partisans dans la chambre. Du choc de tant d'intérêts divers sort une fermentation qui ferait croire tous les ordres de l'état en délire. L'élection finie, ce sont d'autres scènes dans l'assemblée nationale. Les factions s'y forment. Rarement les inclinations entrent-elles pour beaucoup dans le parti qu'on prend. Comme la plupart des membres ont leur fortune détruite, ou au moins diminuée par les dépenses où un usage devenu indispensable les a entraînés, ils ne songent guère qu'à se dédommager des sacrifices qu'ils ont été contraints de faire. Si par principe, par humeur, par ressentiment, quelques-uns restent fidèles à leurs commettans, combien se vouent à la cour, qui a toujours sous sa main de quoi payer, et très-bien payer leurs complaisances!

Jacques 1^{er} avait offert en 1624 de renoncer au maniement des deniers publics, et de laisser à des commissaires du parlement l'emploi des subsides qui lui seraient accordés par les communes. Pourquoi cette ouverture ne devint-elle pas une loi

formelle lorsque le gouvernement fut réformé? Les Anglais ignoraient-ils à l'époque de la révolution le pouvoir de l'or? Ignoraient-ils que tout citoyen soudoyé se croit serviteur de celui qui le paie? du monarque, s'il en reçoit son salaire? de la nation, si c'est par ses mains que passe la récompense due à ses services?

Lorsqu'en 1640 le parlement se rendit triennal, il arrêta que le chancelier, sous peine d'amende, enverrait tous les trois ans des lettres de convocation; que, s'il y manquait, douze pairs pourraient remplir cet office; qu'à leur défaut les shérifs donneraient des ordres; et que, si ces officiers gardaient le silence, les électeurs s'assembleraient eux-mêmes et procéderaient au choix de leurs députés. Par le même bill, ce grand corps, une fois assemblé, ne pouvait être ajourné, dissous, prorogé, même pendant quinze jours, sans le consentement de ses membres. La nation n'aurait-elle pas dû rétablir en 1689 une loi qu'elle trouvait dans ses archives, et qui devait rendre la puissance exécutive moins entreprenante? Cet ordre de choses n'était-il pas préférable à celui qui s'est établi? Un monarque n'a qu'à dire: Je veux que la chambre des communes ne soit plus, et elle n'est plus. L'existence de cette branche si importante de la confédération, les prérogatives si précieuses de ceux qui la composaient, tout est anéanti aussitôt que les intérêts ou les caprices du chef de la république paraissent l'exiger. Jus-

qu'à ce que cette partie nécessaire du gouvernement ait été de nouveau formée, les grands ressorts de la machine politique sont sans mouvement.

Le parlement avait demandé en 1641 qu'il ne pût y avoir dans la suite de nouveaux pairs que ceux qui seraient approuvés des deux chambres. C'était un moyen sûr pour que les citoyens qui seraient élevés à cette dignité devinssent les défenseurs du peuple, au lieu de se regarder comme les créatures du chef de la république. L'expulsion des Stuarts était le moment qu'il fallait saisir pour établir ce nouvel ordre de choses. Peut-être craignit-on d'offenser le prince d'Orange, qui était à la tête d'une armée étrangère ? Mais cette innovation et beaucoup d'autres réformes nécessaires auraient-elles pu souffrir quelque difficulté lorsque la maison d'Hanovre fut appelée au trône ?

On a aussi voulu placer parmi les vices de la constitution britannique le droit accordé au roi de rejeter les lois arrêtées par les pairs et par les communes. Si cette prérogative s'étendait jusqu'à pouvoir interdire la proposition d'un bill, elle serait incontestablement destructive de toute liberté; mais, postérieure aux délibérations, cette négative n'est rien, absolument rien. Quel est le monarque qui oserait s'opposer au désir unanime de la nation, solennellement exprimé par les résolutions des deux chambres ?

Quoi qu'il en soit des objections bien ou mal

fondées contre le gouvernement anglais, on peut assurer que, depuis environ un siècle qu'il a reçu ses dernières combinaisons, les prospérités de la Grande-Bretagne ont égalé ou surpassé tout ce que l'histoire nous a transmis de plus éclatant.

Les opinions, même sur des objets importans, ont souvent été diverses, sans que l'harmonie entre la multitude, le parlement et le chef de l'état, ait jamais été dangereusement troublée. Nul homme n'a dépendu d'un homme; depuis le premier jusqu'au dernier des citoyens, tout a été soumis à la loi, et n'a été soumis qu'à elle. Le peuple n'a été ni avili, ni opprimé, et c'est spécialement vers son bonheur qu'ont été dirigés les soins de l'autorité. Point de branche d'industrie qui ait été négligée, point de branche d'industrie qui n'ait obtenu des encouragemens proportionnés à son importance. Le commerce s'est étendu d'un pôle à l'autre; toutes les mers, toutes les plages en ont été le théâtre. Aucun ordre de la république n'a été vexé, aucun n'a été favorisé: tous ont contribué à la force publique dans la juste mesure de leurs facultés particulières. Malgré l'énormité des besoins, malgré la contagion des mauvais exemples, le fisc a rempli ses engagements avec une fidélité inviolable. Les pas dans la carrière de la philosophie et des sciences exactes ont été des pas de géant. Les principes de tolérance ont été si bien combinés, que toutes les sectes se sont vues réduites à déposer leur animosité mutuelle. La

gloire de la nation a égalé sa félicité. Ses armées, ses trésors, ses flottes lui ont donné une influence décisive ou principale dans les événemens de quelque importance qui ont agité le globe. Peut-être la dignité de la nature humaine ne fut-elle jamais soutenue avec plus de noblesse et plus d'énergie.

Ne serait-ce point là le puissant attrait qui attire tous les regards, qui les tient constamment fixés sur cette première des îles? Il se passe ailleurs des scènes, et de grandes scènes. Si elles excitent pour quelques momens une vaine curiosité, ces momens sont toujours fort courts. Que nous importent des révolutions, des tragédies arrivées dans des gouvernemens absolus? elles n'ont jamais pour objet le bien de nos semblables. Tout s'y réduit au bonheur ou au malheur d'un individu, à la mort ou à la chute d'un despote ou d'un esclave. Combien sont plus digne d'attention les moindres discussions qui agitent l'Angleterre! Avec quel intérêt l'Europe entière s'en occupe! Quelles traces elles laissent dans le cœur et dans la mémoire! Tout homme qui réfléchit un peu, tout homme que l'habitude d'une obéissance servile n'a pas abruti, n'est pas sans consolation lorsqu'il pense que tout n'est pas encore avili sur la terre, que la liberté peut triompher de la tyrannie, et que sa postérité, lui-même, peuvent être un jour rétablis dans leur splendeur originaires.

Déjà toutes les nations doivent à la Grande-

Bretagne un sort plus doux que celui dont elles jouissaient. L'exemple d'un peuple libre, riche, magnanime et heureux au milieu de l'Europe, a frappé tous les esprits. Les principes d'où découlaient tant de biens ont été saisis, discutés, présentés aux monarques et à leurs délégués, qui, pour éviter l'accusation de tyrannie, se sont vus contraints de les adopter avec plus ou moins de modification. Les anciennes maximes revivraient bientôt, s'il n'existait pas pour ainsi dire au milieu de nous un tribunal perpétuel qui en démontrât la dépravation et l'absurdité.

Cependant, si les jouissances du luxe venaient à pervertir entièrement les mœurs nationales; si l'amour des plaisirs amollissait le courage des chefs et des officiers dans les flottes et dans les armées; si l'ivresse des succès momentanés, si les vaines idées d'une fausse grandeur exposaient la nation à des entreprises plus vastes que ses forces; si elle se trompait dans le choix de ses ennemis ou de ses alliés; si elle perdait ses colonies à force de les étendre ou de les gêner; si l'amour du patriotisme ne s'exaltait pas chez elle jusqu'à l'amour de l'humanité, elle serait tôt ou tard asservie elle-même, et retomberait dans ce néant des choses et des hommes d'où elle n'est sortie qu'à travers des torrens de sang et par les calamités de deux siècles de fanatisme et de guerre. Ce peuple ressemblerait à tant d'autres qu'il méprise, et l'Europe ne pourrait montrer à l'univers une nation

dont elle osât s'honorer. Le despotisme, qui s'appesantit universellement sur les âmes affaissées et dégradées, leverait seul la tête au milieu de la ruine des arts, des mœurs, de la raison et de la liberté.

L'histoire des Provinces-Unies offre de grandes singularités. Le désespoir forma leur union. L'Europe presque entière favorisa leur établissement. Elles avaient à peine triomphé des longs et puissans efforts de la cour de Madrid pour les remettre sous le joug, qu'elles mesurèrent leurs efforts avec ceux des Bretons, et qu'elles déconcertèrent les projets de la France. Elles donnèrent ensuite un roi à l'Angleterre, et dépouillèrent l'Espagne des possessions qu'elle avait en Italie et dans les Pays-Bas pour les donner à l'Autriche. Depuis cette époque la république s'est dégoûtée d'une politique militaire. Elle ne s'occupe plus que de sa conservation, mais peut-être avec trop peu d'énergie, de précaution et de vertu.

Son gouvernement, quoique tracé d'avance sur un plan réfléchi, n'est pas moins défectueux que ceux qui sont l'ouvrage du hasard. Un de ses principaux vices, c'est que la souveraineté y est trop dispersée.

C'est une erreur de croire que l'autorité réside dans les états-généraux fixés à la Haye. Dans la vérité, le pouvoir des membres qui composent cette assemblée se réduit à décider dans les matières de formes ou de police, et à entretenir les

affaires dans leur cours ordinaire. S'agit-il de guerre, de paix, d'alliances, d'impositions nouvelles, d'un objet de quelque importance, chacun des députés doit demander des ordres à sa province, qui elle-même est obligée d'obtenir le consentement des villes. Il résulte d'un ordre de choses si compliqué que les résolutions qui exigeraient le plus de secret et de célérité sont nécessairement lentes et publiques.

Il semble que, dans l'union contractée par cette foule de petits états indépendans les uns des autres, et liés seulement par un intérêt commun, chacun aurait dû avoir une influence proportionnée à son étendue, à sa population, à ses richesses. Cette heureuse base, qu'une raison éclairée aurait dû poser, n'est pas celle de la confédération. La province qui porte au-delà de la moitié des charges publiques n'a pas plus de voix que celle qui ne contribue que d'un centième; et dans cette province, une ville pauvre, déserte et inconnue a légalement le même pouvoir que cette cité unique, dont l'activité et l'industrie sont un sujet d'étonnement et de jalousie pour toutes les nations.

L'unanimité des villes et des provinces requise pour toutes les résolutions, même les moins importantes, n'est pas d'une politique plus judicieuse. Si les membres les plus considérables de la république se déterminent à se passer de l'adhésion des plus faibles, c'est un attentat manifeste contre les principes de l'union; s'ils mettent un

grand intérêt à obtenir leur suffrage, ils n'y parviennent que par des complaisances ou des sacrifices. Auquel des deux expédiens qu'on se soit arrêté, lorsque les esprits étaient partagés, l'harmonie des co-états a été ordinairement troublée, et l'a été souvent d'une manière violente et durable.

Les imperfections d'une constitution pareille n'échappèrent point vraisemblablement au prince d'Orange, fondateur de la république. Si ce grand homme permit qu'elles servissent de base au gouvernement qu'on établissait, ce fut sans doute dans l'espérance qu'elles rendraient un stathouder nécessaire, et qu'on le prendrait toujours dans sa famille. Cette vue d'une ambition profonde n'a pas été suivie d'un succès constant; et deux fois on a aboli une magistrature singulière, qui, à la disposition absolue des forces de terre et de mer, réunissait beaucoup d'autres prérogatives très-importantes.

A ces époques, remarquables dans l'histoire d'un état unique, dans les annales de l'Ancien et du Nouveau-Monde, sont arrivés de grands changemens. Les auteurs de la révolution se sont hardiment partagé tous les pouvoirs. Une tyrannie intolérable s'est partout établie avec plus ou moins d'audace. Sous prétexte que les assemblées générales étaient tumultueuses, fatigantes et dangereuses, la multitude n'a plus été appelée à l'élection des dépositaires de l'autorité publique. Les

bourgmestres ont choisi leurs échevins et se sont emparés des finances, dont ils n'ont rendu compte qu'à leurs égaux et à leurs cliens. Les sénateurs se sont arrogé le droit de compléter leur corps. La magistrature s'est resserrée dans quelques familles qui se sont attribué un droit presque exclusif de députation aux états-généraux. Chaque province, chaque ville est tombée à la discrétion d'un petit nombre de citoyens qui, partageant les droits et la dépouille du peuple, ont eu l'art d'é luder ses plaintes, ou de prévenir la fureur de son mécontentement. Le gouvernement est devenu presque aristocratique. Si l'on se fût borné à réformer ce que la constitution avait de défectueux, la maison d'Orange pouvait craindre de n'être plus rappelée au degré de splendeur dont on l'avait fait descendre. Une conduite moins désintéressée a fait désirer le rétablissement du stathoudérat, et on l'a rendu héréditaire même aux femmes.

Les hommes éclairés qui ont le plus sérieusement réfléchi sur la nature des sociétés politiques ont assez généralement jugé le stathoudérat essentiel à la république. C'est à leurs yeux la clef de tout l'édifice; c'est sur cette base que porte l'état entier. Anéantissez, disent-ils, cette magistrature, et il n'y aura ni tranquillité au-dedans, ni sécurité au-dehors. Une anarchie continuelle bouleversera les provinces; ces troubles les exposeront à l'invasion.

Mais cette dignité doit-elle devenir avec le

temps un instrument d'oppression ? Des citoyens très-sensés n'en voient pas la possibilité, et leur confiance paraît fondée.

La république eut à soutenir des guerres longues et sanglantes pour acquérir d'abord sa liberté, et pour maintenir ensuite son indépendance. Ce ne fut pas sans de grands efforts qu'elle parvint à rendre son existence plus sûre ou plus utile en soumettant à sa domination des possessions lointaines. Sa position et sa dignité la mêlèrent avec le temps dans les hostilités qui troublent trop souvent la paix de ses voisins. Sans les travaux les plus suivis et les mieux ordonnés, elle n'eût pas préservé un territoire qui coûte plus qu'il ne rend de l'invasion de l'Océan, de l'inondation des rivières. Ces opérations, toutes indispensables, ne purent s'exécuter sans des dépenses prodigieuses. Ces dépenses occasionnèrent des dettes, et les dettes des impôts plus onéreux qu'on n'en ait jamais trouvé établis dans aucun coin du globe. Le sentiment de sa liberté peut seul donner à la Hollande une industrie proportionnée au poids de ces contributions, et la patience d'en soutenir le fardeau. S'il fallait ajouter aux dépenses énormes de l'état celles qu'exige le faste d'une cour ; si le prince employait à soudoyer les suppôts de la tyrannie ce qu'il doit aux fondemens d'une terre bâtie sur la mer, il pousserait bientôt les peuples au désespoir.

L'habitant hollandais, placé sur ses toits, et dé-

couvrant au loin la mer s'élevant au-dessus du niveau des terres de dix-huit à vingt pieds, qui la voit s'avancer en mugissant contre ces digues qu'il a élevées, rêve, et se dit secrètement en lui-même : Tôt ou tard cette bête féroce sera la plus forte. Il prend en dédain un domicile aussi précaire, et sa maison, en bois ou en pierre à Amsterdam, n'est plus sa maison, c'est son vaisseau qui est son asile, et peu à peu il prend une indifférence et des mœurs conformes à cette idée. L'eau est pour lui ce qu'est le voisinage des volcans pour d'autres peuples.

Si à ces causes physiques de l'affaiblissement de l'esprit patriotique se joignait la perte de la liberté, les Hollandais ne quitteraient-ils pas un pays qui ne peut être cultivé que par des hommes libres ? Ce peuple négociant porterait ailleurs son esprit de commerce avec son argent. Ses îles de l'Asie, ses comptoirs d'Afrique, ses colonies du Nouveau-Monde, tous les ports de l'Europe lui ouvriraient un asile. Quel stathouder, quel prince révééré chez un tel peuple voudrait, oserait en être le tyran ?

Un ambitieux insensé, un guerrier féroce, si l'on veut. Mais, parmi ceux qui sont préposés au gouvernement des nations, cette espèce d'hommes est-elle donc si rare ? Tout semble conspirer pour donner sur ce point important les plus vives inquiétudes à la république. À l'exception de quelques officiers, il n'y a sur ses flottes que peu de nationaux. Ses armées sont composées, recrutées

et commandées par des étrangers dévoués à un chef qui ne les armera jamais assez tôt à leur gré contre des peuples auxquels nul lien ne les attache. Les forteresses de l'état sont toutes soumises à des généraux qui ne reconnaissent de lois que celles du prince. On ne cesse d'élever aux places les plus importantes des courtisans perdus de réputation, écrasés de dettes, dénués de toute vertu, et intéressés au renversement de l'ordre établi. C'est la protection qui a placé, c'est la protection qui maintient dans les colonies des commandans sans pudeur et sans talent, que la reconnaissance, que la cupidité inclinent à l'asservissement de ces contrées éloignées.

Contre tant de dangers que pourront l'assouplissement, la soif de la richesse, le goût des commodités qui commence à s'introduire, l'esprit de commerce, des condescendances perpétuelles pour une autorité héréditaire ? Selon toutes les probabilités, ne faut-il pas qu'insensiblement, sans effusion de sang, sans violence, les Provinces-Unies tombent sous la monarchie ? Comme le désir de n'être contrarié dans aucune de ses volontés, ou le despotisme, est au fond de toutes les âmes plus ou moins exalté, il naîtra, et peut-être bientôt, quelque stathouder qui, sans calculer les suites funestes de son entreprise, jettera la nation dans les chaînes. C'est aux Hollandais à peser ces observations.

L'empire romain croulait de toutes parts lors-

que des Germains connus sous le nom de *Francs* entrèrent dans les Gaules sous la direction d'un chef de leur choix, dont ils étaient moins les sujets que les compagnons. Ce n'était pas une armée qui bornât son ambition à s'emparer de quelques places fortes ; ce fut l'irruption d'un peuple qui cherchait des établissemens. Comme on n'attaquait que des esclaves mécontents de leur sort, que des maîtres amollis par les délices d'une longue paix, la résistance ne fut pas opiniâtre. Les conquérans s'approprièrent les terres qui leur convenaient, et les partagèrent avec assez d'équité pour que l'harmonie qui régnait entre eux ne fût pas troublée.

Le gouvernement qu'ils établirent fut celui-là même qu'ils avaient apporté de leurs forêts. C'était une espèce de démocratie. Tous les soldats se réunissaient à une époque fixe et dans un lieu ouvert pour réformer ou porter des lois, pour décider de la paix et de la guerre, pour ordonner les tributs passagers qu'exigeaient les besoins publics, pour régler ce qui pouvait intéresser la nation victorieuse ou ses nouveaux sujets. Les rois ne devaient avoir leur voix que comme les autres membres de l'assemblée. On peut penser que ces monarques n'auraient pas tardé à acquérir plus d'influence que ne leur en donnait l'ordre établi, si, après la mort de Clovis, après la mort de ses successeurs, l'état n'eût été constamment partagé en autant de souverainetés qu'il y avait de princes. Ces prin-